

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Quiers, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Président.

Date de la convocation
10/04/2026

Date de l'affichage
10/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 44

Présents : 44
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

Secrétaire de séance désigné(e) :
M. Davy BRUN

Étaient Présents

M. Michel BILLOUT, M. Davy BRUN, M. Christian CIBIER, M. Sébastien COUPAS, M. Jean-Marc DESPLATS, Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY, M. Yannick GUILLO, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, M. Gilles COLLET, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, Mme Martine FENEYROL, Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Damien QUESNEL, Mme SYLVIE BRICHET, Mme Nolwenn LE BOUTER, M. Bruno BERNASCONI, Mme Michèle MONAVON, M. Guy VALENTIN, M. Fernando FRANCA, Mme Gwenaëlle DETERRE, M. Farid MEBARKI, Mme Nadia MEDJANI, M. Clément GILET, M. Lionel CONAN, Mme Maureen BONNET-KHOULDI, M. Pierre-Yves NICOT, M. Abdelhakim LACHHAB, Mme Sandrine PINTO, Mme Pascale DESPLATS, M. Julien BOUDET, Mme Sylvie PROCHILO, Mme Voahangy HUE, Mme Romaine BOKASSA-KIBOZI, M. Adama OUATTARA, Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Jean-Sébastien SGARD, M. Jocelyn BRAYET, Mme Lisette MILLET, M. Vincent TILLARD, Mme Virginie NONONE, M. Arnaud POMMIER (Arrivé à 19h18 pour le vote du président)

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

/

Absent(s) excusé(s)

/

Absent(s) non excusé(s)

/

2026-036 OBJET : DETERMINATION DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne et approuvant les statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brié Nangissienne ;

Vu la délibération N°2025-053 en date du 26 juin 2025 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération N°2026-XX du 16 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

Vu le règlement intérieur en vigueur, et notamment la partie IV relative aux commissions communautaires ;

Considérant qu'il convient de déterminer les commissions de la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UN :

Décide de créer les commissions suivantes :

- commission Finances,
- commission Jeunesse/Sport/Cohésion sociale,
- commission Culture et Patrimoine,
- commission Communication,
- commission Santé,
- commission Enfance/Petite enfance,
- commission Environnement,
- commission Aménagement/Mobilités/Travaux,
- commission Numérique et Mutualisation,
- commission Développement économique

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 17 avril 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT

